

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUILLET 2025 A 20 H

L'An deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 20 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Roger Bernard, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

Présents : Roger Bernard, Laurence Jouineau, Nathalie Faivre, Marie-Béatrice Schoettel, Sébastien Berland, Florence Tardé, Nathalie Jounault, Dominique Rivière, Colette Ligonièvre, François Matusiak, Florence Verdon.

Pouvoirs : Jean Boniface a donné pouvoir à Roger Bernard, Emie Véquaud a donné pouvoir à Florence Tardé, Nicolas Fillon a donné pouvoir à Sébastien Berland, Christelle Chauveau a donné pouvoir à Laurence Jouineau.

Le quorum est atteint.

Colette Ligonièvre est nommée secrétaire de séance.

Arrêt du procès verbal du 5 juin 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le procès verbal de la séance du 5 juin 2025

Recomposition de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédent celle du renouvellement général des conseils municipaux - Répartition des sièges

Dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire. Monsieur le Maire précise que 42 sièges sont à pourvoir : 17 pour la ville de Fontenay le Comte, 2 pour Doix-les-Fontaines et 1 pour les 23 autres communes. Cette répartition est en fonction du nombre d'habitants. Pour : 15

Achat de jeux extérieurs : demande de fonds de concours communautaire pôle de proximité

Achat de jeux pour la cour de la classe maternelle et pour l'espace jeux derrière l'église. 3

devis ont été réalisés ; Manutan collectivités : 37358,99 € HT, Quali Cité : 36182,55 € HT, PCV : 42567 € HT. Le fonds de concours est de 50 %. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux-disante (qualité et prix) soit Manutan Collectivités. Vu les délais de livraison, les jeux seront installés pendant les vacances de la Toussaint. Pour : 15

Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activités

Création d'un poste d'agent technique polyvalent contractuel pour l'école du 28 août 2025 au 3 juillet 2026 et du 21 juillet au 6 août 2025 pour assurer le nettoyage de la salle polyvalente en remplacement d'un agent en arrêt de travail. Pour : 15

Prise en charge des frais d'obsèques d'une administrée

La commune, conformément à la législation, prend en charge les frais d'obsèques de Madame Valérie Pouponnot pour la somme de 3584 €. Pour : 15

Groupe scolaire : levée des pénalités provisoires appliquées à l'entreprise Serrurerie Luçonnaise titulaire du lot 8

Des pénalités ont été appliquées à l'entreprise Serrurerie Luçonnaise pour 5 jours de retard sur la phase 1 des travaux à l'école pour la somme de 545 € HT. L'entreprise ayant ratrappé son retard, Monsieur le Maire propose de lever ces pénalités. Pour : 15

Arrivée de Emie Véquaud à 20 h 40

Questions diverses

La Poste Agence Communale

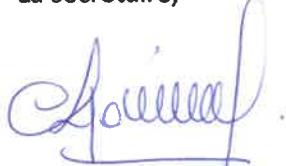
Vu la faible fréquentation le samedi matin, Monsieur la Maire a décidé qu'un test sera réalisé pendant un trimestre ; l'agence sera ouverte les samedis des semaines paires à partir de septembre. L'Administration de la Poste n'est pas favorable à la fermeture le samedi.

Voirie

Un appel d'offres sera réalisé en juillet pour le sentier des Jardins (estimation de 2449 €), la rue Richelieu (estimation de 12951 €), le carrefour des Marzelles (estimation de 4959,50 €), la rue du Booth de l'Homme (estimation de 45255 €) et la route de Vanzay (estimation de 20606 €). Ouverture des plis en août, décision d'attribution du marché à la réunion de septembre.

La séance est levée à 20 h 55

La secrétaire,



2

Le Maire,

